

République Française

Département de la Mayenne

Commune de SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX

L'an deux mil dix-huit, le quatre octobre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Gilbert VÉTILLARD, Catherine AMYS, Alain ROUAULT, ~~Nathalie ARNAUD~~, Sandrine MONTEBAULT, Sonia LEBRETON, ~~Laurent LEPAGE~~, Bérengère LOW, Jean-Louis GEORGET, ~~Andrée BREBANT~~, Jérôme THOMAS, Michel DUCHESNE.

Excusés : Nathalie ARNAUD, Laurent LEPAGE, Andrée BREBANT, Jérôme THOMAS qui a donné pouvoir à Marcel BLANCHET.

D 2018 10 01 : Convention de restauration avec le groupe CONVIVIO

Mr le Maire informe le conseil municipal que le groupe CONVIVIO a proposé à la commune de SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX une nouvelle convention ayant pour objet de déterminer les conditions de fourniture et livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention jointe à la présente délibération

- Autorise Mr le Maire à la signer

D2018 10 02 : Rapport d'activités et compte administratif 2017 de Laval agglomération

Considérant que ce rapport a été présenté en conseil communautaire le 18 juin 2018,

Considérant que ce rapport a été transmis à chaque conseiller municipal par voie électronique une semaine avant la réunion afin d'en prendre connaissance

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents

Approuve le rapport d'activités 2017 ainsi que le compte administratif de Laval Agglomération

D 2018 10 03 : Avis sur le périmètre du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval , Vicoin et Ouette **dénommé JAVO**

Mr le maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval , Vicoin et Ouette dénommé JAVO ainsi que des statuts du nouveau syndicat.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

émet un avis favorable sur le périmètre proposé ainsi que sur les statuts du nouveau syndicat.

D20181004 : Admission en non-valeur d'un titre de recette de 2007

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 13 septembre 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette N° 90 :

- de l'exercice 2007, pour 206.00 € (location salle des fêtes)

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, compte 6541.